## Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement de Prades

## **EXTRAIT**

## du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes Séance du Lundi 02 Novembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33): Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET (procuration à Jackie COLL), Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Martine PIERA), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Alain LUNEAU), jean louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET - POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN - BARES, Alain LUNEAU, Claire NOLIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : mardi 27 octobre 2020 Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

> Objet : Avenant financier - Convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, extrascolaire et petite enfance de Font-Romeu par la Commune de Font-Romeu

Le lundi 02 Novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, extrascolaire et petite enfance de Font-Romeu par la Commune de Font-Romeu

Le Président rappelle qu'un avenant financier doit être mis en place pour définir le coût de la prestation 2020 (identique aux années précédentes)

Le Président présente les coûts réels de Font-Romeu en lien avec les coûts de la Communauté de Communes :

Coût de la Communauté de Communes en fournitures : 140 €/enfant → Font-Romeu (150 enfants) = 21 000 €

Coût de la Communauté de Communes en transports : 100 €/enfant → Font-Romeu = 15 000 €

Coût de la Communauté de Communes en investissement mobilier : 2 000 €/classe → Font-Romeu = 12 000 € Coût charges personnel Communauté de Communes (248 enfants) : 1 232 358 € → Font-Romeu = 745 378 € Coût charges générales Communauté de Communes (248 enfants) : 371 064 € → Font-Romeu = 224 434 €

TOTAL DEPENSES: 1 017 812 €

RECETTES (CAF, cotisations parents): 306 575 €

Coût net de la prestation (en lien avec la convention) : 711 237 €

## OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider l'avenant financier 2020 à 711 237 €
- De réaliser le paiement en Novembre 2020
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 02 Novembre 2020

> Pierre BATAILLE Président

Envoyé le 03-11-2020 à la Préfecture Accusé de réception le 03-11-2020 NOTIFICATION FAST

